



# solocal

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MIXTE SOLOCAL GROUP  
DU 29 JUIN 2023**

## **Addendum** à la brochure de convocation

**Téléphone**

01 46 23 30 00

**Relations actionnaires**

[actionnaire@solocal.com](mailto:actionnaire@solocal.com)

**Relations investisseurs**

[ir@solocal.com](mailto:ir@solocal.com) [www.solocalgroup.com](http://www.solocalgroup.com)

**SOLOCAL GROUP**

Société anonyme au capital de 131 906 654,00 € - RCS Nanterre 552 028 425  
204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92649 Boulogne-Billancourt Cedex



# ADDENDUM À LA BROCHURE DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires :

Comme indiqué dans la brochure de convocation adressée en vue de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juin 2023 (la « Brochure de Convocation ») :

- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions présentés sont ceux qui ont été publiés dans l'avis de réunion à l'Assemblée générale mixte de la Société paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires numéro 54 du 5 mai 2023 (l'« Avis Initial ») ;
- le rapport du Conseil d'administration de la Société présenté dans la Brochure de Convocation a été établi en date du 26 avril 2023 sur la base de l'ordre du jour et des projets de résolutions tels que publiés dans cet Avis Initial.

Nous vous prions de bien vouloir noter que cet ordre du jour et ces projets de résolutions ont depuis été modifiés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 7 juin 2023, pour prendre en compte deux cooptations d'administrateurs intervenues pendant cette réunion du Conseil d'administration, et dont les ratifications seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2023.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 29 juin 2023 et le texte des projets de résolutions publiés dans l'Avis Initial ont ainsi été complétés par les deux projets de résolutions ordinaires suivants :

## **"Vingt-et-unième résolution (Ratification de la cooptation de Monsieur Cédric Dugardin en qualité d'Administrateur indépendant de la Société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration,

- prend acte de la démission de Monsieur David Eckert en date du 31 mars 2023 en qualité d'Administrateur ; et
- décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la nomination de Monsieur Cédric Dugardin, coopté en qualité d'Administrateur indépendant par décision du Conseil d'administration en date du 7 juin 2023, en remplacement de Monsieur David Eckert, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## **Vingt-deuxième résolution (Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Fretti en qualité d'Administrateur indépendant de la Société)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil d'administration,

- prend acte de la démission de Monsieur Paul Russo en date du 31 mars 2023 en qualité d'Administrateur ; et
- décide de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, la nomination de Monsieur Alexandre Fretti, coopté en qualité d'Administrateur indépendant par décision du Conseil d'administration en date du 7 juin 2023, en remplacement de Monsieur Paul Russo, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024".


Les versions actualisées de l'ordre du jour et du texte des projets de résolutions seront publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 14 juin 2023. Un rapport complémentaire contenant les informations relatives à ces administrateurs arrêté par le Conseil d'administration de la Société sera mis à votre disposition, afin de vous permettre d'être informés des modifications ainsi apportées aux projets de résolutions qui seront mis au vote lors de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2023.


Ces documents et informations sont disponibles sur le site de la Société : [www.solocalgroup.com](http://www.solocalgroup.com).

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE SOLOCAL GROUP DU 29 JUIN 2023

ADDENDUM À LA BROCHURE DE CONVOCATION

## VOUS INFORMER

 **Par téléphone :** +33 (1) 55 77 35 00 depuis l'étranger,  
de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi.

 **Par Internet :** [www.solocal.com](http://www.solocal.com)

 **Par e-mail :** [actionnaire@solocal.com](mailto:actionnaire@solocal.com)

 **Par courrier :** Solocal Group - Relations actionnaires  
204, Rond-Point du Pont de Sèvres  
92649 Boulogne-Billancourt Cedex

### SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 131 906 654,00 € - RCS Nanterre 552 028 425  
204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92649 Boulogne-Billancourt Cedex